



Erreur de la CNAV - suspension de ma pension

Par **NinaCNAV**, le **31/07/2025** à **19:41**

Bonjour,

Je rencontre de très grandes difficultés avec la CNAV depuis près de deux ans à cause d'un simple changement d'adresse qui n'a jamais été pris en compte malgré mes nombreuses démarches (courriers recommandés, appels, etc.).

Suite à cela, ma pension a été totalement suspendue depuis plusieurs mois, car le formulaire de déclaration de résidence a été envoyé à mon ancienne adresse, malgré mes multiples signalements.

Lorsque j'ai découvert la suspension, j'ai immédiatement fait plusieurs réclamations par téléphone et par courrier afin que ma nouvelle adresse soit enfin prise en compte. J'ai demandé à recevoir un nouveau formulaire de déclaration à la bonne adresse, que j'ai dûment rempli et renvoyé avec tous les justificatifs demandés.

J'ai également contesté la suspension complète de ma pension, fait une réclamation et saisi le Médiateur, mais malgré toutes ces démarches, je n'ai reçu aucune réponse concrète. Au téléphone, on me demande simplement de patienter sans pouvoir me donner de délai.

Je précise que tous mes courriers sont bien distribués, mais je ne reçois aucun retour de leur part, ni suite à ma saisie du Médiateur, ni après mes réclamations, ni après ma contestation.

Je trouve cette situation inacceptable, car une erreur de la CNAV a engendré une précarité importante pour moi, sans qu'ils ne prennent de mesures pour corriger leur erreur.

Je souhaiterais donc savoir quels autres recours sont possibles dans ce cas, afin que je puisse enfin faire valoir mes droits et obtenir le versement de ma pension.

Merci d'avance pour vos précieux conseils.

Par **amajuris**, le **01/08/2025** à **10:50**

Bonjour, parfois un rendez-vous physique dans les locaux de la CNAV permet de débloquer la situation.

Par **valparaiso**, le **01/08/2025** à **11:45**

Les pensions de retraite sont gérées par la CNAV uniquement pour les résidents d'Ile de France .Pour les autres, ce sont les CARSAT régionales

La CNAV continue de gérer les dossiers des retraités qui changent d'adresse et quittent l'Ile de France. Leurs dossiers ne sont plus transmis aux CARSAT de leurs nouveaux lieux de résidence, comme cela se faisait il y a plusieurs années

A titre d'expérience personnelle, mon dossier était géré par la CNAV puis lorsque j'ai déménagé pour habiter dans l'ouest de la France , mon dossier est toujours resté géré par la CNAV. J'ai effectué mon changement d'adresse en ligne, par internet, en me connectant à mon compte CNAV, et en leur transmettant, par fichier, un justificatif (facture gaz / electricité).

je n'ai eu aucune suspension du versement de ma retraite, à cause de ce changement d'adresse.

D'autre part, je ne reçois plus, depuis longtemps, de courrier par voie postale de la CNAV comme la plupart des retraités. Les bulletins mensuels de retraites en papier n'existent plus et sont uniquement téléchargeables.

Je pense que vous ne nous avez pas donné toutes les causes de la suspension de votre retraite qu'un simple changement d'adresse, ne semble pas expliquer